

INFORMATIONS RÉSUMÉES À PROPOS DE LA COLLECTION VESTIMENTAIRE 2018-2019

- ▶ Les élèves arrivent et quittent l'école vêtus conformément à la collection vestimentaire.
- ▶ La longueur tolérée pour la jupe est de 15 cm **maximum** au-dessus du milieu du genou.
- ▶ Les collants et les bas aux genoux seront marine ou noirs obligatoirement, sans motifs.
- ▶ Les filles peuvent porter les pantalons ou les bermudas pour garçons.
- ▶ Tous les hauts qui sont finis droits peuvent être portés à l'extérieur.
- ▶ Les souliers permis sont de couleur noire, sont unis, avec semelles à talon bas (pas de plate-forme) qui ne marquent pas les planchers. **Le contour de la semelle doit être noir uni**. Les lacets sont noirs. Les souliers sont fermés (c'est-à-dire pas de talon ou de bout ouvert).
- ▶ **Les modèles de souliers de course, de souliers de marche ou de bottillons, même noirs, sont exclus.**
- ▶ Pour les cours d'éducation physique, seuls les items officiels d'éducation physique ou des équipes DynAAMo doivent être portés dans le gymnase. À l'extérieur, les vêtements portés par-dessus les items obligatoires sont au choix.
- ▶ Pour l'éducation physique, les élèves doivent se procurer de *Flip Design* un short d'exercice et un t-shirt gris ou des vêtements du DynAAMo disponibles sur le panier d'achat (voir onglet sur le site web de l'école).
- ▶ Pour les concentrations de soccer, de cheerleading et de comédie musicale, les élèves doivent porter les vêtements associés à la concentration, disponibles par *Flip Design*.
- ▶ Tous les vêtements portés doivent être de grandeur adéquate.
- ▶ Le coton ouaté à capuchon est réservé au cours d'éducation physique exclusivement.
- ▶ Le coton ouaté à col rond peut être porté en classe.
- ▶ Le sarrau blanc et une paire de gants de caoutchouc sont obligatoires pour les cours de science (3^e, 4^e et 5^e secondaire) et pour les élèves de la concentration Techno-science (3^e, 4^e et 5^e secondaire). Aucun sarrau n'est nécessaire pour les élèves de 1^{re} et 2^e secondaire.
- ▶ **Le port de lunettes de sécurité est obligatoire pour tous les élèves lors des cours de science et pour les élèves de la concentration Techno-science.**